



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14 février 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 27 février 2012

SEANCE DU 20 FEVRIER 2012

Délibération n° D20110676

**CENTRE DU GUESCLIN BATIMENT B - AVENANT N° 1 A LA  
CONVENTION DE FACTURATION DES CHARGES ET FRAIS DE  
FONCTIONNEMENT ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DE NIORT EN DATE DES 5 ET 18 FEVRIER 2009**

Accusé de réception de la préfecture en date du  
vendredi 24 février 2012

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

**Secrétaire de séance :** - M. Jean-Louis SIMON

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Nicole GRAVAT donne pouvoir à Virginie LEONARD
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

**Excusés :**

***Conseillers :***

- Mme Elsie COLAS

**PATRIMOINE ET MOYENS**

**CENTRE DU GUESCLIN BATIMENT B - AVENANT N° 1 A LA  
CONVENTION DE FACTURATION DES CHARGES ET FRAIS DE  
FONCTIONNEMENT ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT EN DATE DES 5  
ET 18 FEVRIER 2009**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Le centre Du Guesclin se compose de trois immeubles dénommés bâtiment A, bâtiment B et bâtiment C ainsi que d'une cour intérieure.

Suite au départ des lieux des activités universitaires laissant libre une partie importante des locaux, la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN) a mis fin à l'intérêt communautaire des bâtiments A et C et de la cour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Elle a conservé le bâtiment B affecté au Conservatoire à Rayonnement Départemental de Danse et Musique Auguste Tolbecq dans le cadre de ses compétences.

Cet ensemble immobilier ne possédant que des comptages uniques pour les charges d'énergie et fluides et compte tenu des usages sur le site, il avait été convenu que la Ville de Niort prenne en charge les frais et charges de fonctionnement du bâtiment B, y compris l'entretien ménager, moyennant leur refacturation à la CAN.

Ces dispositions ont été actées par convention de facturation en date des 5 et 18 février 2009.

Courant de l'année 2012, le centre Du Guesclin ainsi que le personnel qui y est affecté, vont connaître un certain nombre d'évolutions dans leur mode de gestion.

Les parties souhaitent alors modifier les services assurés par la Ville de Niort concernant le bâtiment B. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012, la CAN prendra en charge directement l'entretien ménager.

Il est également procédé à des ajustements relatifs à l'usage quotidien du site.

Il est proposé d'établir un avenant n° 1 à la convention de facturation des charges et frais de fonctionnement à la CAN portant sur le bâtiment B permettant de prendre en compte ces modifications.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 1 à la convention entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération de Niort portant sur la facturation des charges et frais de fonctionnement de l'immeuble dénommé bâtiment B du centre Du Guesclin ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Frank MICHEL**